

TRADUCTION

DU PROGRAMME D'ACTION DU VIËT-NAM QUÔC-DÂN ĐẢNG  
(PARTI NATIONAL ANNAMITE)

1929

PRINCIPES

Liberté — Égalité — Fraternité.

BÛTS

Révolution raciale ;  
Révolution politique ;  
Révolution sociale.

L'action se divise en quatre étapes :

- 1<sup>o</sup> Étape de gestation (absolument secrète) ;
- 2<sup>o</sup> Étape de préparation (relativement secrète ;
- 3<sup>o</sup> Étape d'action ouverte ;
- 4<sup>o</sup> Étape de reconstruction (reprise du pouvoir).

1<sup>o</sup> *Période de gestation.* — Réunir secrètement les habitants de l'Annam en groupements militaires, scolaires, prolétaires et agricoles.

2<sup>o</sup> *Période de préparation.* — Rechercher les endroits propices pour installer des dépôts de vivres et d'armes ; préparer des unités combattantes, organiser un noyau de « brave la mort » ; se pourvoir d'armes et de munitions, de bombes et d'autre engins de guerre ; s'approvisionner ; occuper les places importantes ; enquêter sur les forces militaires françaises ; leurs dépôts d'armes, de bombes, d'engins divers, d'avions, de navires de guerre, s'informer des emplacements de leurs pièces d'artillerie, des sous-marins et des mines.

3<sup>o</sup> *Action ouverte.* — Proclamer la non-coopération à l'égard du Gouvernement français et de celui de la Cour d'Annam ; provoquer les grève ouvrières, et scolaires ; refuser de verser les impôts ; décider la grève générale ; faire la chasse aux pirates français ; renverser le trône d'Annam ; instaurer enfin le pouvoir du peuple.

4<sup>o</sup> *Reconstruction générale.* — Instituer un gouvernement républicain direct ; vulgariser l'instruction ; éduquer la masse par les publications ; proclamer la liberté de la parole.

MÉTHODE D'ORGANISATION

- 1<sup>o</sup> Sous-section ;
- 2<sup>o</sup> Section provinciale ;
- 3<sup>o</sup> Section régionale ;
- 4<sup>o</sup> Comité central.

#### SOUS-SECTION

Son organisation doit être secrète.

Chaque sous-section doit comprendre, d'une façon uniforme, 5 membres chargés chacun d'une section différente :

- 1<sup>o</sup> Agent de liaison ;
- 2<sup>o</sup> Agent de propagande ;
- 3<sup>o</sup> Agent de renseignements ;
- 4<sup>o</sup> Agent des finances ;
- 5<sup>o</sup> Agent d'organisation.

1<sup>o</sup> L'agent de liaison doit tenir les camarades au courant de toutes les nouvelles intéressantes ; il doit fixer les jours et heures des réunions qu'il préside en personne ; il est chargé d'endoctriner les partisans, de distribuer le rôle de chaque section. C'est lui enfin qui apprécie les actes des partisans (l'agent de liaison d'une cellule ne peut communiquer avec une autre cellule que par l'intermédiaire de l'agent de liaison de celle-ci.

2<sup>o</sup> L'agent de propagande est particulièrement chargé d'endoctriner les camarades et de rechercher de nouveaux adhérents.

3<sup>o</sup> L'agent de renseignements a pour tâche la surveillance des partisans ainsi que des étrangers au parti. Il doit s'informer de tous les événements et faits intéressant le parti et les signaler immédiatement à l'agent de liaison qui lui-même informera la section provinciale, lequel doit se réunir en séance extraordinaire, il a enfin la garde de tous les documents secrets.

4<sup>o</sup> Le trésorier reçoit les droits d'entrée et les cotisations mensuelles. Dans la mesure du possible, il doit faire fructifier l'argent de sa caisse (le versement a lieu du 1<sup>er</sup> au 15 du calendrier français).

#### ORGANISATION

Choisir les endroits propices aux réunions et en fixer les jours et les heures.  
Droit d'entrée : 1 \$ 00.

Cotisation mensuelle : 10 % sauf dons éventuels. Elles ne doivent pas être au-dessous de 0 \$ 30. La section centrale, la section régionale ou les sections provinciales peuvent, en cas de besoin, ouvrir des souscriptions parmi les membres.

Le produit des droits d'entrée doit être versé à la caisse de la section provinciale.

Les caisses des sections provinciales reçoivent les 3/4 des cotisations mensuelles.

#### FORMULE DU SERMENT

Devant les monts et les fleuves de la patrie, devant mes camarades ici présents, moi (un tel) âgé de... ayant été admis dans le V. N. Q. D. D., je jure sur mon honneur que je ferai le sacrifice de ma vie, de mes biens et de ma famille pour le service du parti, que je remplirai mon rôle de partisan avec dévouement, que j'obéirai aux ordres du parti dont je garderai un secret absolu. Si je manquais à mon serment, je serais puni de mort.

### DEVOIRS DU PARTISAN

Chaque membre nouvellement admis doit, pour se perfectionner dans son métier de révolutionnaire, faire un stage de trois mois au bout desquels il pourra être autorisé à assister les camarades dans leurs travaux. Une fois qu'il sera complètement initié, il sera encore l'objet d'une enquête minutieuse avant d'être chargé de travaux importants.

### PÉNALITÉS

- 1° Trahison ;
- 2° Retrait volontaire ;
- 3° Révélation des affaires du parti ;
- 4° Atteinte à l'honneur du parti ;
- 5° Détournement des fonds du parti.

Ceux des partisans qui auront commis une ou plusieurs des fautes prévues ci-dessus passeront en jugement devant les camarades qui statueront sur les peines à appliquer.

### ATTRIBUTIONS

- 1° Agent de liaison (suppléant) ;
- 2° Agent de propagande ;
- 3° Agent de renseignements ;
- 4° Chargé de l'armée ;
- 5° Chargé du pouvoir.

L'agent de liaison préside les réunions, il en fixe les dates et heures. Il doit veiller à ce que le rôle de chacun soit accompli ponctuellement. Ses relations avec une autre cellule ne peuvent se faire que par l'intermédiaire d'un agent de même fonction.

L'agent de propagande est chargé de l'endoctrinement des partisans et du recrutement des adeptes. Il doit préparer les causeries, rédiger les tracts, faire la traduction des brochures, publier des journaux. Il fera des recherches dans les domaines politique, économique et scientifique.

L'agent de renseignements est chargé de la surveillance des partisans, des étrangers au parti, du gouvernement français et de tous les lieux importants. Il assure également la police.

Le Chef de l'armée s'occupe de l'instruction militaire. Il doit faire la traduction des renseignements concernant la stratégie. Il donnera des explications sur les brochures militaires. Il recherchera les emplacements favorables à une action ouverte. Il s'informera de la situation militaire des Français. Il est chargé enfin d'élaborer des modèles d'uniformes.

Le Chef du pouvoir doit rechercher les moyens de se procurer de l'argent, de l'approvisionnement militaire en vivres et en armes. Il est chargé de la confection des effets militaires. Il installera les dépôts de vivres et d'armes. Il est enfin chargé de la fabrication des mets en conserves.

*Section régionale — Comité central.*